

Rapport d'évaluation

Évaluation institutionnelle

de l'École de musique Vincent-d'Indy

Octobre 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours des années 2001 et 2002, à l'évaluation de leur établissement.

La Commission a procédé à l'évaluation institutionnelle de l'École de musique Vincent-d'Indy selon les critères annoncés dans le *Guide d'évaluation institutionnelle* publié en juin 2000¹. Chaque collège était invité à procéder à un examen de sa mission et de ses principaux objectifs institutionnels, à poser un regard critique sur son organisation et sa gestion, à mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels, à apprécier les moyens qu'il s'est donnés pour assurer son développement et pour s'ajuster aux attentes de la société, et, enfin, à apprécier la qualité de ses pratiques de communication.

L'École de musique Vincent-d'Indy a transmis son rapport, dans les délais prévus et dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 2 décembre 2002. Un comité de la Commission, présidé par un commissaire², a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 1^{er} et 2 avril 2003. À cette occasion, le comité a rencontré le comité de direction de l'École, des membres du conseil d'administration et du comité pédagogique, des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale, ainsi que des élèves.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide d'évaluation institutionnelle*, juin 2000, 29 p.
 2. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, le comité regroupait M^{me} Carole Simon, directrice de l'enseignement à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, M. Yves Mongeau, ex-secrétaire général du Collège Ahunatic, et M. Jean Morin, coordonnateur des moyens d'enseignement et adjoint au directeur des études du Collège Lafèche. Le comité était assisté de M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche de la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et description de la démarche d'autoévaluation

L'établissement

Fondée en 1932 par les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, l'École de musique Vincent-d'Indy a officiellement adopté ce nom en 1951 pour commémorer le centenaire de naissance du musicien et pédagogue français. En 1978, l'École devient un établissement d'enseignement collégial privé subventionné, spécialisé dans l'enseignement de la musique classique. L'École, qui occupe une place particulière dans le milieu de l'enseignement, offre cinq programmes de formation préuniversitaire : *Musique (501.A0)*, *Arts et lettres (500.A0)*, *Arts et lettres et Musique (500.11)*, ainsi que deux programmes jumelés avec le Collège Jean-de-Brébeuf menant à un double diplôme d'études collégiales, soit *Musique et Sciences de la nature (200.11)* et *Musique et Sciences humaines (300.11)*.

L'École, qui cohabite avec le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, relève encore aujourd'hui de la corporation religieuse qui l'a créée, mais elle amorcera sous peu la transition qui la conduira graduellement à la laïcisation de ses structures légales. Elle accueille environ 90 élèves par année. En 2002, le nombre d'enseignants s'élève à 44; tous ont un statut de chargé de cours. Le personnel de direction compte pour sa part quatre personnes : la directrice générale, la directrice des études et une directrice adjointe, ainsi que le directeur des finances. Enfin, quelques autres personnes appuient la direction et les enseignants dans les tâches liées à l'animation de la vie étudiante, aux services de l'audiovisuel, de la bibliothèque, de la musicothèque, du registraire, ainsi qu'aux inscriptions et au secrétariat. Certains services administratifs sont communs à l'École et au Pensionnat.

L'École Vincent-d'Indy accueille également environ 500 élèves de niveau primaire et secondaire qui poursuivent, dans le cadre d'activités parascolaires, une formation musicale. L'École enregistre par ailleurs une augmentation du nombre d'adultes qui s'inscrivent à des leçons individuelles. Elle a de plus développé un secteur d'activités intitulé « Professeurs affiliés » à l'intention des enseignants de musique qui souhaitent bénéficier d'un support pédagogique dans leur enseignement et offrir à leurs élèves d'être admis aux examens de l'École. En 2002, quatre cents enseignants et plus de quatre mille élèves y étaient inscrits. Enfin, l'École de musique Vincent-d'Indy, par les nombreux concerts qu'elle offre, s'avère également un foyer culturel reconnu.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La responsabilité de l'autoévaluation a été entièrement assumée par la directrice générale, avec le soutien d'une personne-ressource. À l'exception du comité pédagogique qui a été tenu au courant des étapes de réalisation, le personnel de l'École et les élèves n'ont pas participé à la démarche d'évaluation, ni été consultés sur les différents aspects couverts par l'évaluation. Le conseil d'administration a pour sa part entériné le rapport une fois ce dernier terminé.

Le rapport est essentiellement descriptif, mais comporte, en annexe, certains documents qui traduisent les préoccupations institutionnelles de l'École, liées entre autres à son développement, de même qu'à l'image qu'elle projette auprès des jeunes. L'École aurait eu avantage à enrichir son analyse des préoccupations identifiées dans ces documents afin de poursuivre sa réflexion sur ces sujets et d'identifier les perspectives de développement qui s'offrent à elle. Lors de la visite, l'École a par ailleurs remis aux membres du comité un document faisant état des suites qu'elle envisage donner à son évaluation.

La mission

La clarté et la précision de l'énoncé de mission et des objectifs institutionnels

Depuis sa fondation, l'École de musique Vincent-d'Indy poursuit une double mission : former des musiciens classiques en vue de la poursuite d'une carrière professionnelle, et développer chez les jeunes le goût de la musique et de la culture générale. Le projet éducatif de l'École comporte pour sa part un double volet qui reflète essentiellement cette orientation : la formation artistique et la formation générale de la personne. Il s'inspire de plus des valeurs de l'humanisme chrétien, notamment l'honnêteté, la justice et l'engagement.

La mission de l'École est claire et l'ensemble des documents qui y réfèrent sont univoques. Telle que présentée, la mission ne reflète toutefois que partiellement les activités de l'École. Cette dernière est en effet fort active dans le domaine de la formation musicale parascolaire, de même qu'avec son réseau de professeurs affiliés et les Éditions Vincent-d'Indy qui diffusent des programmes et des méthodes d'enseignement de la musique élaborés par ses enseignants. Compte tenu de l'importance que revêtent ces activités et du rayonnement qu'elle procure à l'institution, cette dernière aurait avantage à revoir sa

mission afin qu'elle corresponde davantage à sa réalité. En un mot, la mission de l'École est claire, mais elle ne traduit toutefois que partiellement ses activités et son rayonnement.

Les objectifs institutionnels identifiés se confondent pour leur part aux valeurs qui sous-tendent la mission et le projet éducatif. Bien qu'ils traduisent des préoccupations de nature éducative louables, leur formulation demanderait à être plus précise et concrète afin de pouvoir en mesurer l'atteinte. L'identification d'objectifs institutionnels clairs et en lien avec les défis qui se posent actuellement à l'École, par exemple le rehaussement de sa clientèle de niveau collégial, la transformation de son image institutionnelle, de même que l'importance de conserver un noyau professoral stable, s'avère d'autant plus important au moment où l'École vit une période de transition qui entraînera la laïcisation de ses structures. Aussi, la Commission *suggère* à l'École de se donner des objectifs institutionnels concrets et précis, en lien avec les préoccupations qui sont actuellement les siennes, dont l'atteinte puisse être mesurée.

L'adhésion à la mission et aux objectifs institutionnels

La tradition d'excellence musicale, voire le prestige auquel est associé le nom de l'École de musique Vincent-d'Indy, assure à cette dernière une adhésion à sa mission et aux valeurs qui la sous-tendent, autant de la part des élèves que des enseignants qui ont pratiquement tous été formés en ses murs. Parmi ces derniers, plusieurs poursuivent une carrière de musicien professionnel et sont associés au secteur d'activités intitulé « Professeurs affiliés ». Ces activités contribuent à étendre la renommée de l'École bien au delà de ses murs. Par ailleurs, tous les élèves inscrits au nouveau programme *Arts et lettres* suivent une formation musicale. Les documents produits par l'École, de même que son site Internet, soulignent avec fierté la pérennité et le caractère vivant de sa mission.

Le mode d'organisation et de gestion

Les instances de gestion

La gestion de l'École repose présentement sur quatre personnes : la directrice générale, nommée par le conseil d'administration, assume l'entière responsabilité de l'administration de l'École de musique Vincent-d'Indy et du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie; la directrice des études et la directrice adjointe, également toutes deux enseignantes, voient au développement et à la supervision pédagogiques de l'École; enfin, le directeur des services financiers assure pour sa part la gestion des ressources financières et matérielles de l'École ainsi que du Pensionnat. L'ensemble de ces personnes, dont le rôle et les mandats sont

clairement définis, forme le comité de direction de l'École. Le conseil d'administration, actuellement composé de cinq membres nommés par la Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, voit à l'administration de l'École et du Pensionnat, dans le respect de la mission respective de chaque institution. Des ordres du jour distincts sont préparés pour chacune des réunions.

Le conseil d'administration a récemment entrepris une réflexion sur l'avenir de l'École qui entraînera une révision de son mode d'organisation et l'ajout de membres externes dans une perspective d'assurer à l'École, d'une part, une plus grande autonomie dans son développement, et, d'autre part, la laïcisation de ses structures légale et administrative.

La gestion pédagogique

La directrice des études et la directrice adjointe voient à l'application rigoureuse de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Autant les plans de cours, le matériel didactique, les examens sont soumis à leur attention en début d'année. Des plans cadres sont également proposés dans la plupart des cours théoriques, ce qui facilite l'encadrement pédagogique des enseignants. Un comité pédagogique, regroupant des professeurs de théorie musicale et de formation générale, est également consulté sur les questions qui concernent l'arrimage des cours, l'harmonisation des exigences, le suivi des élèves, l'élaboration des épreuves synthèses, la révision et le développement de nouveaux programmes. L'implication des enseignants démontre l'intérêt qu'ils portent au développement de l'École.

L'École dispose d'une politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP) qui contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. L'École s'est par ailleurs dotée d'un système d'information adapté à ses besoins qui lui permet de suivre le cheminement scolaire de ses étudiants.

L'encadrement pédagogique gagnerait toutefois à être accentué dans le cadre du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes. En effet, bien que l'École ait procédé à des consultations auprès d'autres collègues et de son personnel au moment de l'élaboration du programme *Arts et lettres*, la Commission a été à même de constater, lors de la visite, que l'élaboration des cours et des activités d'apprentissage du nouveau programme a été presque entièrement confiée à une enseignante, qui fait preuve de beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme, mais qui ne peut à elle seule assumer l'ampleur de la tâche que représente le développement et la mise en œuvre d'un nouveau programme. L'École aurait avantage à mieux soutenir ses enseignants pour mener à terme

un tel chantier. La négociation d'ententes avec d'autres institutions pourrait s'avérer profitable. Aussi, si la situation se représente, la Commission *suggère* à l'École de mieux appuyer et soutenir les enseignants, notamment en ce qui concerne le développement des cours et des activités d'apprentissage, ainsi que le choix des stratégies pédagogiques et des modalités d'évaluation.

Par ailleurs, l'organisation scolaire tient compte du fait que près de la moitié des élèves sont inscrits à un double diplôme d'études collégiales, et que des programmes sont offerts conjointement avec le Collège Jean-de-Brébeuf. La confection des horaires et les facilités de transport dont bénéficient les élèves témoignent d'une organisation scolaire adaptée à leurs besoins. En un mot, la gestion pédagogique de l'École est efficace et permet un suivi individualisé de chacun des étudiants.

Les services aux élèves

Compte tenu de la taille et de la vocation de l'École, les services offerts aux élèves sont adéquats. Une enseignante de formation générale est responsable des services aux élèves et appuie le conseil étudiant dans l'organisation de ses activités. Elle reçoit les plaintes que ces derniers souhaiteraient formuler sur les divers aspects de leur vie à l'École. Diverses ententes ont été négociées en vue de leur permettre l'accès à la bibliothèque de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses installations sportives; des services d'orientation, d'information scolaire et de psychologie leur sont également offerts. Les élèves rencontrés lors de la visite ont affirmé recourir aux services qui leur sont offerts, et ils s'en sont dits satisfaits, en particulier en ce qui concerne l'écoute et le support qu'ils obtiennent de la responsable. Ils apprécieraient toutefois pouvoir disposer d'un local qui leur soit réservé. Compte tenu du dynamisme manifesté par le conseil étudiant et des projets mis de l'avant par ce dernier, cela contribuerait sans doute à maintenir le climat qui prévaut à l'École, au demeurant excellent.

La gestion des ressources humaines

L'École n'a pas de politique de gestion des ressources humaines (PGRH), la taille et le climat de convivialité prévalant en ses murs ayant à ce jour favorisé un mode de gestion davantage familial qu'administratif. Jusqu'à tout récemment, l'École avait recours à une évaluation semestrielle des enseignants en invitant les élèves à répondre à un questionnaire d'appréciation à la fin de chacun des cours. Une compilation des réponses était remise à l'enseignant suivie, au besoin, d'une rencontre. Cette pratique a toutefois été suspendue sans qu'on en explique véritablement la raison, sinon qu'elle s'avérait répétitive. La

Commission invite l'École à reprendre sa pratique d'évaluation des enseignants, en y intégrant un volet rétroaction et en espaçant sa périodicité. Les enseignants bénéficient par ailleurs de mesures qui favorisent leur perfectionnement, ainsi que d'une aide professionnelle en cas de besoin.

Tous les enseignants ont un statut de chargé de cours, bien que la majorité d'entre eux enseignent à l'École depuis plusieurs années. Cette dernière peut à cet égard compter sur une équipe stable, fortement motivée, et intéressée à s'investir davantage dans le développement de l'École. Plusieurs enseignants participent aux efforts en vue de revoir son image institutionnelle afin qu'elle corresponde mieux à la réalité. Nombreux sont également ceux qui s'impliquent dans les activités parascolaires qui permettent à l'École de rayonner dans l'ensemble de la province. L'École aurait avantage à préserver la stabilité de l'équipe en place, notamment en modifiant le statut de quelques enseignants en vue de créer un noyau stable. La constitution d'un tel groupe de personnes, qui ont à cœur de préserver les valeurs du projet éducatif de l'École, est d'autant plus importante au moment où cette dernière s'apprête à laïciser ses structures. Aussi, la Commission lui *suggère* de prendre les moyens nécessaires pour consolider l'équipe enseignante en vue de favoriser une transition harmonieuse de ses structures administratives et la pérennité des valeurs de son projet éducatif.

La gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières

À l'exception des ententes avec l'Université de Montréal, notamment sur l'utilisation de la bibliothèque et du centre sportif, le rapport fournit peu d'indication à ce chapitre. La visite a toutefois permis de constater que les ressources matérielles et informationnelles, bien que peu abondantes en raison de la taille de l'École, sont adéquates en regard des programmes offerts.

La situation financière de l'École est par ailleurs fragile, principalement en raison de son caractère d'école spécialisée et de sa taille restreinte. Pour consolider ses assises, l'École a développé un nouveau programme en vue d'accroître sa clientèle et ainsi renforcer sa viabilité financière. L'École doit toutefois envisager son développement avec beaucoup de prudence, et prévoir les conséquences des actions qu'elle pose, en particulier celles qui sont intrinsèquement liées à la transition qu'elle s'apprête à effectuer.

L'École peut par ailleurs compter sur le soutien d'une fondation qui, depuis 1986, a attribué près de 200 000 \$ répartis en bourses d'études aux étudiants, en bourses de perfectionnement aux professeurs et en prix d'excellence aux élèves participant à des concours d'interprétation.

L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs liés au rendement des élèves et à leur cheminement sur les plans scolaire et professionnel

Le bilan de la mise en œuvre du plan de réussite pour l'année 2001-2002 montre que l'École a réalisé l'ensemble des mesures prévues à son plan. L'École juge particulièrement efficaces certaines d'entre elles, dont la mise à niveau obligatoire en français, le regroupement d'élèves par niveau en formation auditive, la formation de groupes restreints en anglais, langue seconde, la rencontre individuelle d'élèves en situation d'échecs et les mesures pour contrer les retards et les absences.

Le taux de réussite des cours, tant en formation générale que spécifique, est très élevé, ce dont témoigne le taux de réinscription en troisième session : il était de 97,3 % pour la cohorte de l'automne 1999, et de 93,4 % pour la cohorte de l'automne 2000. Le taux de diplomation en durée prévue est également élevé : il était de 66,6 % pour les étudiants inscrits au double DEC *Musique et Sciences de la nature (200.11)* et de 60 % pour ceux inscrits au double DEC *Musique et Sciences humaines (300.11)*. Selon les données CHESCO, ces taux avoisinent 80 % si l'on ajoute deux années à la durée prévue. Les taux de réussite à l'épreuve uniforme de français sont également très élevés. L'encadrement individualisé, qui est au cœur du projet éducatif de l'École, n'est certes pas étranger au succès de l'École à ce chapitre. Incontestablement, il s'agit d'un point fort.

L'atteinte des objectifs institutionnels de nature éducative

Révisée en 2002 et jugée entièrement satisfaisante par la Commission, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), notamment les dispositions visant la formation intégrale des élèves et le développement de leur autonomie, produit les résultats attendus. En ce qui concerne la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), l'École ne l'a pas encore appliquée. L'évaluation du programme *Musique* figure toutefois au plan d'action 2003-2006 remis lors de la visite.

Les résultats atteints dans les volets complémentaires

Le rapport de l'École ne fait aucune mention des résultats atteints dans les volets complémentaires qu'elle a développés. Ces derniers revêtent pourtant une grande importance et jouent un rôle de premier plan dans le rayonnement de l'École et le prestige qui y est associé. Ces activités visent principalement la diffusion de la méthode d'enseignement de la musique propre à Vincent-d'Indy, le maintien d'un réseau d'enseignants affiliés qui regroupe plus de quatre cents professeurs répartis dans l'ensemble du Québec, le concours Inter-Élèves, les Éditions Vincent-d'Indy.

Le développement de l'établissement

La détection des besoins nouveaux

L'École a entrepris une réflexion sur son développement qui l'a amenée à explorer différentes avenues en vue de développer sa clientèle, et ce, au moment où elle amorce une période de transition de ses structures légales. Cette transition aura d'importantes répercussions en ce qui concerne la gestion administrative et pédagogique de l'École, sans compter les nombreuses autres modifications inhérentes à de tels changements structurels. Conscient de l'importance de mener à bien une telle transition, le conseil d'administration a mis sur pied un comité de développement pour l'appuyer dans sa démarche. Un mandat a été confié à une firme de consultants en vue d'analyser la force d'attraction que l'École exerce auprès des jeunes ainsi que l'image qu'elle projette. Les études effectuées sur son environnement ont confirmé la justesse du diagnostic, à savoir que la formation offerte par l'École est jugée excellente, mais ont également corroboré l'importance de trouver des stratégies novatrices pour assurer le développement de l'École. À ce jour, les initiatives entreprises par l'École ont principalement porté sur le développement du programme *Arts et lettres* et sur l'ajustement de son image institutionnelle. Ces efforts demandent à être poursuivis, voire à être élargis.

L'efficacité des processus d'évaluation et de planification

Tant en ce qui concerne l'évaluation de ses politiques institutionnelles que l'évaluation de la mise en œuvre de la formation générale réalisée en 1999, l'École a donné des suivis adéquats aux remarques formulées par la Commission dans le cadre de ces opérations. Visiblement, l'École a à cœur d'assurer et de garantir la qualité de la formation qu'elle donne.

La présente évaluation a toutefois mis en lumière certaines lacunes au chapitre de la planification, notamment au regard de l'identification d'objectifs institutionnels concrets et mesurables, du développement d'un nouveau programme et de l'identification de voies de développement propices à assurer la poursuite de sa mission. Par ailleurs, l'École s'apprête à procéder à d'importants changements structurels et, pour mener à bien la transition qui s'amorce, il importe d'en planifier soigneusement chacune des étapes. Dans cet esprit,

la Commission recommande au conseil d'administration de l'École de musique Vincent-d'Indy de se donner un plan stratégique définissant chacune des étapes à franchir en vue d'effectuer la réorganisation administrative qui s'amorce, et d'impliquer l'ensemble de son personnel afin d'assurer une transition harmonieuse et prometteuse.

Les pratiques de communication

Les pratiques de communication sont avant tout informelles, mais la taille de l'École et le climat qui y prévaut suppléent à l'absence de politique et de mécanismes formels. Nulle insatisfaction n'a été relevée à cet égard, et ce, autant de la part des enseignants que des élèves. L'École produit un certain nombre de documents écrits (dépliants, brochures, pochette d'information) qui renseignent les futurs candidats sur la mission, les programmes offerts, les exigences, les activités parascolaires et le climat qui y règne. Un site Internet permet également d'obtenir quantité d'informations sur ces différents volets.

La seule lacune relevée à ce chapitre concerne les communications externes. L'image institutionnelle que projette l'École, comme il a été souligné, ne correspond pas à sa réalité. L'École présente en effet une image d'austérité qui effraie plus qu'elle n'incite de futurs élèves à joindre ses rangs. Les études ont cependant clairement montré qu'il s'agit d'une fausse perception qui s'estompe dès que les élèves se retrouvent en ses murs. L'inculcation d'une formation musicale classique, comme a su le démontrer l'École, n'est pas exempte du plaisir et de la satisfaction personnelle qu'en retirent les élèves. L'École a entrepris de réajuster son image institutionnelle en vue de la rendre conforme à sa réalité.

Le suivi de l'évaluation

L'École a déposé un plan d'action au moment de la visite de la Commission. Les éléments qui y sont contenus ne découlent pas toujours du rapport d'autoévaluation, ce qu'explique en partie le caractère davantage descriptif qu'analytique de ce dernier. De plus, certaines

dimensions importantes, notamment ce qui touche le développement de l'École, sont absentes du plan d'action. Les mesures retenues ne sont pas formulées de manière à engager l'action. Aucune priorité n'est ciblée et le plan ne précise pas dans quelle perspective les actions devront être conduites pour permettre l'atteinte des résultats escomptés. Compte tenu des changements qui s'annoncent, il est important que l'École se donne un plan d'action véritablement opérationnel. Pour cette raison, la Commission *suggère* à l'École de revoir son plan d'action à la lumière du plan stratégique qu'il se donnera, d'en préciser les responsabilités et l'échéancier, et, enfin, de fixer des priorités.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que l'École de musique Vincent-d'Indy assume bien les responsabilités qui lui sont confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte.

L'École dispose d'un mode d'organisation et de gestion qui lui permet de réaliser sa mission. L'École atteint de plus ses principaux objectifs de nature éducative, particulièrement au regard de la réussite des élèves dont la majorité sont inscrits à un double cheminement. La Commission souligne également le dévouement qui anime l'ensemble de son personnel. Il s'agit sans conteste de points forts.

La Commission considère par ailleurs que l'École de musique Vincent-d'Indy devra prendre les moyens requis pour assurer la pérennité de sa mission. Pour ce faire, l'École devra se donner un plan stratégique définissant chacune des étapes à franchir en vue d'effectuer la réorganisation administrative qui s'amorce, et d'impliquer l'ensemble de son personnel afin de permettre une transition harmonieuse et prometteuse.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation institutionnelle, l'École de musique Vincent-d'Indy a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances, l'École fait état d'actions réalisées, entreprises ou prévues dans le but d'améliorer certains aspects. À ce titre, il faut souligner :

- l'attribution d'un local dont l'usage est réservé aux étudiants;
- les actions entreprises pour assurer son développement (resserrement des liens avec le secondaire, ouverture d'un laboratoire multimédia, révision du programme Musique);
- la réflexion entreprise par le comité pédagogique et le comité-conseil en vue de favoriser l'intégration des nouveaux enseignants;
- la recherche d'une formule d'évaluation des enseignements qui réponde aux attentes des élèves et des enseignants;
- la volonté de l'École de se fixer des objectifs institutionnels concrets et précis, d'élaborer un plan stratégique et de se donner un plan d'action opérationnel.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard de la recommandation qui lui est adressée.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président